



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Séance du 21 juin 2006
Avis n° 2006-7

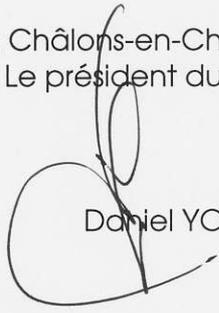
Desserte d'un dépôt de déchets inertes Réserve naturelle nationale de la pointe de Givet

Article 1 : le CSRPN de Champagne-Ardenne émet un avis favorable au projet de desserte d'un dépôt de déchets inertes envisagé sur la commune de Foisches (08), dont environ 30 m² empiètent sur le territoire de la réserve naturelle nationale de la pointe de Givet, sous réserve des observations figurant à l'article 2.

Article 2 - Le CSRPN :

- demande que soient mis en place une signalétique et des dispositifs permettant de limiter la vitesse sur la future voie d'accès, afin de limiter au maximum les atteintes possibles à la faune sauvage.

Fait à Châlons-en-Champagne, le
Le président du CSRPN


Daniel YON